

La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 46
1er trimestre 2009

Notez-les sur vos agendas :

PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

- **Samedi 14 février de 8h30 à 13h** Entrée libre

Colloque : « La pauvreté : un danger pour la démocratie »

à la maison des associations 1a place des Orphelins 67000 Strasbourg

La précarité dans laquelle vit une fraction croissante de nos compatriotes, – mais aussi une proportion importante de l'humanité –, fait quotidiennement l'objet de reportages et d'analyses dans les médias. La question que nous nous posons est : au-delà de l'injustice qu'elle représente, cette précarité n'est-elle pas une menace pour la démocratie et ne risque-t-elle pas de favoriser des dérives dangereuses ?

C'est de ce problème que nous vous invitons à venir débattre en faisant appel non aux grandes théories, mais à des témoignages locaux ainsi qu'à des travaux universitaires concrets dont nous espérons qu'ils nous apporteront un éclairage et de nouvelles pistes de réflexion.

9h-9h30 : Ouverture Les objectifs du colloque

9h30-11h : Travail en quatre ateliers se posant la question des dangers que présente pour la démocratie la précarité en matière de :

- Justice ou charité - endettement
- Immigration et problème des sans-papiers
- Santé et Éducation
- Logement et insertion

11h30-13h : Mise en commun, débat et conclusions.

- **Jeudi 19 mars à 20h15 : Lectures Citoyennes « Libéralisme et Socialisme »** 2^{ème} partie à la maison des associations

- **Lundi 6 avril à 20h30 : Assemblée générale annuelle** à la maison des associations

- **Mardi 26 mai à 20h15 : Débat sur le thème « Urbanisme et écologie »** à la maison des associations, en préparation de la visite du 6 juin.

- **Samedi 6 juin : toute la journée** Aller et retour en bus.

Visite de quartiers exemplaires sur le plan urbanistique et développement durable à Fribourg en Brisgau

*Le programme d'Espaces Dialogues est régulièrement actualisé sur notre site :
www.espacesdialogues.org*

Le mot du président :

Je souhaite de tout cœur que cette année 2009 soit pour vous et votre famille pleine de bonne santé et d'épanouissement. Cela peut passer pour une bravade à une période où bien peu de facteurs, dans notre environnement, nous incitent à l'optimisme. Mais c'est dans ces moments là justement qu'il faut s'engager en gardant la tête froide et faire appel à sa raison et son bon sens.

Espaces Dialogues s'efforcera de continuer à y apporter une modeste contribution en vous proposant quelques éléments de réflexion sur les problèmes de l'heure.

Tout d'abord, avec notre colloque du samedi 14 février matin sur le thème : « *La précarité, un danger pour la démocratie ?* ». Si la précarité, qui malheureusement concerne un nombre croissant de personnes, est souvent débattue, en particulier dans les médias, elle est rarement abordée sous l'angle de ses implications avec la démocratie. Nous espérons que, comme nos colloques des années passées, ce débat attirera beaucoup de monde et sera apprécié. L'article de Liliane AMOUDRUZ ci-dessous constitue une excellente introduction au problème et vous trouverez également sur notre site web plusieurs articles ou présentations de livres sur la pauvreté.

La fréquentation de notre site web croît régulièrement : cela nous encourage à continuer.

Mais nous ne pourrions malheureusement pas aller loin sans votre adhésion, incitation à notre action. De plus, les cotisations sont notre principale ressource financière. Alors n'attendez pas et renvoyez-nous le bulletin ci-joint rempli. Plus de la moitié de votre cotisation sera déduite de vos impôts. Au nom de toute l'équipe de bénévoles qui se dévoue pour faire vivre notre Association, je vous en remercie.

Jean ALLORENT

PAUVRETE ? PRÉCARITÉ ? ET LA DÉMOCRATIE ?

Qu'est-ce qu'être pauvre ? C'est d'abord être privé du strict nécessaire, mais c'est aussi être en situation de faiblesse et d'humilité, c'est être privé de ces moyens, qui changent avec les époques et la société : argent, influence, relations, science ou qualification technique, honorabilité de la naissance, vigueur physique, capacités intellectuelles, qui vous confèrent du pouvoir et de la considération sociale.

En entamant ce travail, l'ambition était d'interroger ce statut et cette notion de pauvreté. Voir ce qu'ils signifiaient dans l'Histoire, comment ils étaient perçus par la société des non-pauvres. Au fur et à mesure de l'avancement des lectures, des constats se sont imposés. La pauvreté est pendant des millénaires vécue comme une fatalité. Bien que l'on ne sache pas grand chose de l'existence des pauvres dans les civilisations antiques, on peut imaginer qu'elle n'est pas forcément synonyme de malheur. Mais aucune société n'a évité l'effondrement des destins individuels. Tous ces errants, domestiques, invalides, enfants abandonnés, femmes seules, marchands ambulants, ouvriers, tous ceux que leur incapacité physique ou intellectuelle met à la merci de la solidarité familiale ou villageoise ont toujours existé, suscitant tantôt la compassion, tantôt la

répression. Entre la potence et la pitié. 1 Les pauvres sont invisibles : les historiens les ignorent ; jusqu'à une période très récente on ne sait rien sur eux : la perception d'un piétinement, d'un bruit de foule puis celle de visages. Villon, Breughel et ses estropiés ricanant d'un seul chicot, ces mendiants que les peintres placent au seuil des églises car ils font partie du décor, et puis ce misérable que Molière montre en train d'obliger « un grand seigneur, méchant homme » à reconnaître sa dignité d'homme : « Va, je te le donne pour l'amour de l'humanité » (*Don Juan*, Molière). Au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de nous, les voix se font plus fortes. La Bruyère : « voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et en effet ils sont des hommes. » (*Les Caractères*, Chapitre XI, *De l'homme*). Dénoncer le malheur visible est une nouveauté courageuse à la fin du règne de Louis XIV. Devenue manifeste, la misère pose problème ; elle n'apparaît plus comme voulue par les dieux et inhérente au sort de l'humanité. Un demi-siècle après La Bruyère, Rousseau l'explique par les structures de la société : «... dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès

qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, ... » (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755). Les nouveaux états américains se construisent sur des droits jusque là inconnus : « Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » (*La Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776*) En 1789, « les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale » adoptent la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui fait des pauvres des citoyens comme les autres « libres et égaux en droits ». Dans ce cheminement qui mène d'un piétinement indistinct de destins individuels à un phénomène social objet de recherches, colloques, lois et décrets on peut dégager schématiquement trois étapes : la fatalité, la misère pensée, le problème politique

2 LA FATALITE Être pauvre, c'est avoir faim, froid et ne pas savoir de quoi demain sera fait ; c'est aussi être dans la main des puissants, sans remède. L'Antiquité pratiquait l'hospitalité individuelle, et les Romains le clientélisme, qui permettait à beaucoup de vivre ou de survivre. Avec le christianisme le rapport aux biens matériels et au don change de nature, l'esprit passe avant le corps. Le renoncement volontaire à la richesse comme le don sont des actes religieux. Mais, par ailleurs, l'appauvrissement, le malheur et la déchéance seraient plutôt considérés comme une punition, ou à tout le moins comme une situation voulue par Dieu et à laquelle personne ne peut rien. De sorte que, lorsque les guerres, les épidémies ou les famines jettent les pauvres sur les routes, la peur qu'ils suscitent justifie aux yeux du reste de la société une répression souvent impitoyable. Devant les catastrophes naturelles, les humains plient, résignés. Le même refrain accompagne l'homme depuis le fond des âges : « Je me lamente du haut de mon trône élevé, à cause de l'immense malheur qui a voulu que le flot du Nil ne soit pas venu pendant sept ans, au cours de mon temps. Le grain est rare. Les vivres manquent comme toutes les sortes de nourriture. Chacun est devenu voleur pour son voisin. Les gens voudraient courir et ne peuvent marcher. Les enfants pleurent, les jeunes chancellent comme les vieillards, leurs âmes sont brisées, leurs jambes sont tordues et se traînent misérablement, et leurs mains demeurent sur leurs poitrines. Le conseil

des grands de la cour est désert. Les coffres à provisions sont éventrés, mais ne contiennent que de l'air. Tout est épuisé. » (*Stèle de la famine*, découverte au niveau de la 1ère cataracte du Nil)³ Au Moyen Âge, l'Église est seule capable d'organiser quelques secours, et a l'obligation de pratiquer la charité. Elle lève pour cela un impôt spécial, la dîme « car les biens terrestres appartiennent en commun à tout le monde. » La règle de fondation du monastère de Cluny stipule que «... selon les circonstances et les ressources de ce lieu, chaque jour, l'on pratique avec le plus grand zèle les œuvres de miséricorde, envers les pauvres, les indigents, les visiteurs et les pèlerins... » ... « les biens n'appartiennent pas à l'homme mais lui sont concédés par Dieu, non pour être possédés, mais pour être distribués d'une main large et généreuse. »⁴ Si bien des penseurs chrétiens estiment que les pauvres ont des droits sur les revenus ecclésiastiques, aucun ne considère la pauvreté comme une injustice, ou ne suggère une protection des miséreux contre les prélèvements fiscaux ou les dénis de justice.⁵ La pauvreté est un mal inévitable, voulu par Dieu. « La glorification du pauvre, comme intercesseur privilégié, est un moyen simple de figer sa condition et de la lui faire accepter comme une nécessité à laquelle lui-même ne peut rien changer. »⁶ L'Histoire des pauvres n'est pas la même que celle des riches. Le "Grand Siècle", fastueux, est ponctué de pestes et de famines qui tuent les pauvres gens. Le XVIIIe siècle n'est le siècle des Lumières que pour les privilégiés. Parmentier écrit en 1781 « Je sais que les hommes qui vivent entourés de l'abondance ne peuvent imaginer que leurs contemporains soient privés des choses les plus nécessaires. »⁷ Pharmacien militaire, ce scientifique appartient à une génération dont la religion ne freine plus la curiosité savante. Il cherche des nourritures nouvelles et des remèdes à la mauvaise conservation des aliments. Ses campagnes en faveur de la pomme de terre, appuyées par Louis XVI, s'accordent au courant de pensée qui veut qu'un bon gouvernement assure le bonheur de ses sujets par une économie bien gérée. La faim commence à sortir du domaine de la fatalité, on interpelle des hommes et non plus des dieux. Pauvreté et précarité sont sœurs jumelles : quand on n'a rien, ou presque rien, il vous reste ce presque rien, et la vie. Et on vit dans la peur de tout perdre. L'Histoire de la misère est une litanie de violences : les guerres, les épidémies et les famines jettent sur les routes des gens jeunes, déracinés, sans profession ni famille. Ce sont les *exclus* de

l'organisation sociale existante, même les institutions caritatives secourent en priorité *leurs* pauvres, domiciliés dans le voisinage. Ces vagabonds travaillent par intermittence, volent fréquemment, tuent le cas échéant. Ils survivent dans les villes en bandes organisées parfois originaires d'une même province. La justice use systématiquement de la torture et de l'exécution capitale contre ces marginaux sans *état* et sans protection. 8 La condamnation d'un aide-maçon, vagabond convaincu de vol à Paris, stipule sans détours : « Etais digne de mourir comme *inutile au monde*, c'est assavoir estre pendu comme larron. »⁹ Là où le pouvoir central existe, il va tenter de maîtriser ces masses en mouvement. En Angleterre, le *Statut des travailleurs* ordonne à tous ceux qui ont du travail de rester où ils sont et de se contenter de leur salaire (1349). En France, une ordonnance royale stipule qu'à Paris tout homme valide doit travailler ou quitter la ville « tout contrevenant est passible de quatre jours de prison ; il encourt ensuite la mise au pilori, puis le marquage au fer rouge et, enfin, le bannissement » (1351). A Marseille, au XVI^e siècle, les édiles décident « *d'ensarrer les pauvres* », c'est-à-dire de les enfermer, (...) les mendiants étrangers, « hommes ou femmes, valides et invalides » doivent quitter la ville et son terroir sous « peine de fouet ». 10 Le *Livret des ouvriers* remonte à l'année 1749. Supprimé en 1791, il fut rétabli par la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803). C'était un document délivré et contrôlé par la police, que l'ouvrier devait remettre au moment de l'embauche à son patron. Celui-ci ne le restituait que lorsqu'il donnait à l'ouvrier son congé, en inscrivant les dates... « Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé sera réputé vagabond, et pourra être arrêté et puni comme tel ». (Voir : *Notice historique sur le livret ouvrier dans le Dictionnaire encyclopédique de Dupiney de Vorepierre*, 1858) Au XIX^e siècle, la colère de ces classes opprimées fera découvrir à la société industrialisée ses victimes devenues des menaces, et un problème politique.

JUSTICE ET CHARITE : LA PAUVRETÉ

PENSÉE Pris entre la compassion et la crainte qu'inspirent ces masses sur lesquelles ils ne savent rien, et la conscience qu'elles posent un problème de gouvernement, les penseurs de l'Ancien Régime tâtonnent à la recherche de solutions qui oscillent entre la charité, privée, et la distribution de travail, dont ils ne savent à qui la confier. Dès le XVII^e siècle, les Académies font de la mendicité un sujet de concours, et aperçoivent le lien entre misère et travail. Le siècle des Lumières imagine de nouvelles

organisations sociales, plus ou moins utopiques mais avec l'idée que lutter contre la pauvreté, c'est réformer l'organisation politique. Le travail, interdit à la noblesse française, change de statut, au moins dans les textes : « La pratique de l'oisiveté est une chose contraire aux devoirs de l'homme et du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, et en particulier de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature. » (Article *Oisiveté* de l'*Encyclopédie*) Autre idée neuve, la responsabilité de l'État. « Quelques aumônes que l'on fait à l'homme dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État qui doit à tous ses citoyens une subsistance assurée » (Montesquieu). Les pauvres qui, jusque-là, relevaient de la charité, c'est-à-dire de la bonne volonté des donateurs, auraient donc des droits, en particulier le droit au travail. De ces interrogations convergentes sur le travail et le rôle de l'État va naître, avec la Révolution de 1789 et la transformation des sujets (du Roi) en *citoyens*, une nouvelle problématique : « *La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire, sont une dette de celui qui possède le superflu ; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.* » (Robespierre : *Projet de Déclaration des Droits* 1789)¹¹. Robespierre ne sera pas suivi par l'Assemblée Constituante, mais, pour la première fois, contre la misère, appel est fait à la loi. Le phénomène de la pauvreté étant mal connu, dès 1790 l'Assemblée Nationale Constituante met en place un "Comité de mendicité" chargé de l'étudier et de trouver les moyens de le faire disparaître. La grande peur du législateur - encourager l'oisiveté en voulant combattre la pauvreté - est déjà exprimée dans les textes de ce Comité : « le législateur, continuellement placé entre la crainte de ne donner qu'une assistance incomplète et de laisser ainsi des malheureux ou sans secours, ou sans la masse des secours qui leur est nécessaire, et entre la crainte d'accroître, par une assistance trop entière, le nombre de ceux qui voudraient être assistés, et, par conséquent, l'oisiveté et la fainéantise, doit éviter soigneusement ces deux écueils, et ils se touchent de bien près. » (*Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la Constituante 1790-1791*, Paris, Imprimerie nationale, 1911.) Cette idée se retrouvera dans tous les processus ultérieurs : il y a d'un côté le

pauvre "utile", désireux de travailler, et de l'autre le miséreux professionnel, inutile et traité en délinquant : «Il y aura toujours des riches, il doit donc y avoir des pauvres. Dans les États bien gouvernés, ces derniers travaillent et vivent ; dans les autres, ils se revêtent des haillons de la mendicité et rongent insensiblement l'État sous le manteau de la fainéantise. Ayons des pauvres et jamais de mendiants ; voilà le but où doit tendre une bonne administration.» (J.P.Brissot, 1781, *Théorie des lois criminelles*). L'économie a besoin de travailleurs, mais aussi de consommateurs : « qu'on ne diminue pas l'aisance des dernières classes des citoyens ; car elles ne pourront pas assez contribuer à la consommation des denrées qui ne peuvent être consommées dans le pays, ce qui ferait diminuer la reproduction et le revenu de la Nation.» (Quesnay, *Maximes générales pour un gouvernement plus avantageux au genre humain*, 1775 Vingtième Maxime)¹² Le travailleur est célébré, mais, en codifiant la liberté économique, la Révolution a fondé une société sans lois sociales, laissant les plus pauvres sans défense face aux puissants (loi Le Chapelier 1791) au moment où la révolution industrielle change la donne. Aucune loi ne protège plus la valeur travail, soumise jusqu'à la fin du XIXe siècle au jeu de l'offre et de la demande. La société rurale et pensée comme telle va maintenant être confrontée à une nouvelle catégorie de travailleurs pauvres : les ouvriers, et à la misère urbaine, loin des solidarités familiales ou villageoises. Il faut repenser le problème, et pour cela observer les transformations en cours. Un des premiers, Alexis de Tocqueville découvre en Angleterre ces bouleversements sociaux et cette injustice : des richesses produites par des travailleurs aux salaires de misère sont exportées dans le monde entier, l'Angleterre est un pays plantureux avec des « routes magnifiquement entretenues, de fraîches et propres demeures, de gras troupeaux errant dans de riches prairies » mais où un «sixième des habitants... vit aux dépens de la charité publique » (*Mémoire sur le paupérisme*, 1835)¹³. Il récuse une aide sociale garantie pour les plus démunis «qui créerait une classe oisive et paresseuse, vivant aux dépens de la classe industrielle et travaillante », lui préférant les associations caritatives. Pour Karl Marx, ce surplus de travailleurs pauvres est nécessaire à cette nouvelle organisation de l'économie : « Avec l'accumulation du capital qu'elle produit elle-même, la population ouvrière produit en un volume croissant les moyens de sa propre sur numérisation

relative. [...] ce surplus de population ouvrière ... constitue une armée industrielle de réserve disponible qui appartient » de façon entière au capital : elle crée le matériau humain prêt et exploitable pour les besoins du capital.» (Karl Marx *Le Capital. Critique de l'économie politique*, 1867).¹⁴ Marx distingue les pauvres qui travaillent, les assistés prêts à travailler et les improductifs, le *Lumpenprolétariat*. Georg Simmel introduit une autre idée : « Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance, ou devraient la recevoir selon les normes sociales. » (G. Simmel *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation* 1907). Avec pour corollaire un statut social dévalorisé et humiliant. Pour Simmel, l'assistantat est un facteur de cohésion de la société : « il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le statu quo social »

15 PRÉCARITÉ ET POLITIQUE

Dans les pays où existent le droit de vote, l'égalité devant la loi, la liberté de penser, de s'associer, de s'exprimer, les travailleurs peuvent s'organiser et se défendre ; des syndicats, des partis politiques leur permettent de peser sur le pouvoir législatif. Ils ont obtenu des lois réglementant le temps de travail, la protection sociale, les congés payés, les salaires. Mais la précarité reste le lot de ceux qui n'ont pas de travail, et qui ne trouveront leur place dans la collectivité que par l'instauration progressive, catégorielle, des différents revenus minimums. En 1988, un député PS, J.M. Belorgey est rapporteur de la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) qui vise à insérer les personnes les plus en difficulté (« les nouveaux pauvres ») dans le monde du travail.

Cependant, la pauvreté et la précarité sont en constante évolution : 1980, 49% des foyers les plus défavorisés sont des retraités, 1994, ils sont 34%, 37% sont des chômeurs. Un actif sur cinq peut désormais être considéré comme exclu du monde du travail. L'État, les départements et les communes doivent faire face à une augmentation constante des dépenses d'action sociale. La dégradation de la situation sociale a entraîné le développement du surendettement. Les commissions départementales du surendettement (loi Néiertz, 1989) étaient chargées au départ d'«offrir aux débiteurs de bonne foi (...) une procédure de règlement amiable et global des dettes» et visaient les débiteurs qui avaient cumulé leurs endettements. Sept ans plus tard, elles ont à faire à des débiteurs qui ont perdu leurs revenus et se sont endettés sur des postes budgétaires de la vie courante : électricité, eau,

loyer, impôts. Les multiples institutions caritatives locales, nationales ou internationales (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Crésus SOS surendettement, ATD Quart Monde, CIMADE, MDM, MSF, DAL, Antenne ...) ont vu naître une « forme paradoxale de pauvreté », la pauvreté laborieuse. « Pour plus de 1,5 million de personnes en France, le travail ne permet pas d'échapper à la pauvreté » (Y. L'Horty : *Pour en finir avec la pauvreté*, éd. La Découverte). Dans les mois qui viennent, le revenu de solidarité active (RSA) remplacera le RMI et API : les personnes qui ne travaillent pas du tout le toucheront à taux plein, et les « travailleurs pauvres » dont le petit salaire était déduit de leur RMI, bénéficieront d'un complément de revenus. Le RSA a été définitivement adopté en novembre 2008, et sera applicable en juillet 2009.

La loi, donc ; un dû, et non un don. Alors, qui sont ces gens qui dorment sur les trottoirs de nos villes ? qui se fournissent à la Banque Alimentaire ou aux Restos du Cœur ? qui meurent dans les bois ? qui se glissent dans les interstices des frontières ? qui meurent noyés sur les chemins de l'Europe ?

Faut-il mettre la démocratie en question ?

Au contraire, répond l'économiste péruvien Hernando de Soto, il faut une révolution juridique mondiale afin de donner une existence légale à des millions d'individus : « Dans les pays pauvres, les trois-quarts des habitants... n'ont ni extraits de naissance, ni titre de propriété pour leur maison. Leurs entreprises, leurs commerces tournent sans responsabilité juridique, sans vraie comptabilité, les contrats se font à l'amiable. [...] Il suffit de traverser n'importe quelle mégapole pour découvrir de nombreux bureaux de change, boutiques, restaurants, taxis, services, extralégaux. Des quartiers entiers ont été achetés et construits en marge ou en violation des services publics par des entreprises extralégales. 60% à 70% des constructions n'ont aucune visibilité légale. Elles ne peuvent même pas être utilisées comme adresse, encore moins comme capital. Ce sont des richesses perdues, hors juridiction. ... Partout, l'intelligence entrepreneuriale des pauvres, comme la somme de leurs biens, constituent une richesse colossale qu'il faut désormais faire fructifier. Aujourd'hui, 4 milliards d'individus, c'est-à-dire la majorité de la population mondiale ne peuvent améliorer leur vie parce qu'ils sont exclus de l'État de droit. Ils vivent hors de l'économie globale. L'apport décisif de l'Occident à l'humanité fut la création d'un système sophistiqué de propriété et de droit, un système de représentation accepté par tous permettant de fixer

la valeur des biens que possède toute personne, riche ou pauvre. Le capitalisme établit des « titres de propriété », des documents légaux, si bien qu'un terrain, une maison, des machines, des stocks se transforment en capital, c'est-à-dire un système d'information fiable permettant de faire des affaires, du commerce. [Le droit n'est pas seulement l'ordre qui sous-tend l'activité économique et démocratique, c'est d'abord un système d'information fiable qui garantit l'existence et les biens d'une personne. ...] Avec le capitalisme financier vous avez perdu votre système de pistage des valeurs. Vous avez oublié ce qui fait le fondement même du capitalisme : rendre la valeur lisible par tous, l'établir par un droit de propriété. Aujourd'hui, vos banques ne savent plus ce qu'elles possèdent, vos papiers ne reflètent plus la réalité, toute l'information devient fausse, "assymétrique" comme l'a dit l'économiste Joseph Stiglitz. Je crois que la crise financière va entraîner des effets dévastateurs pour l'économie réelle. J'ai peur qu'elle n'entraîne comme en 1929, une montée des solutions autoritaires, du fascisme, des hommes forts, des chefs religieux. Je crois qu'elle va nous obliger à repenser la mondialisation. » (Hernando de Soto *Il faut faire fructifier la richesse des pauvres*. Propos recueillis par Frédéric Joignot *Le Monde* 2 n°247 pp.25 à 30 8 novembre 2008) Hernando de Soto a fondé l'Institut pour la Démocratie et la liberté (IDL) en 1980 pour lancer la « révolution juridique », qui donnerait droits et titres de propriété aux extralégaux des villes et aux paysans pauvres. Il appartient aux économistes de valider ou non ses hypothèses, il reste que ce qu'il avance secoue nos convictions hexagonales, et nous invite à d'autres points de vue. Surtout pas, écrit Al Gore, ancien vice-président des États-Unis, analysant les dangers qui menacent la démocratie américaine : « Aujourd'hui, la démocratie américaine est menacée - non par une idéologie particulière, mais par des changements sans précédent de l'environnement dans lequel les idées naissent et s'épanouissent, ou au contraire s'étiolent et meurent. Je ne parle pas de l'environnement au sens physique. Je veux parler de ce qu'on appelle la sphère médiatique ou la démocratie participative (...) » Où est la faille ? Il interroge les textes qui ont établi cette démocratie sur « un gouvernement fondé sur la raison, et non sur la foi et la peur, tributaire d'une *citoyenneté bien informée*. « Nos Pères Fondateurs ... prirent grand soin de ménager l'accès le plus ouvert aux échanges d'idées afin que les connaissances puissent circuler librement. Ils ont ainsi non seulement institué le

droit élémentaire de la liberté d'assemblée, mais aussi attaché une importance toute particulière (1er amendement) à la protection de la liberté de la presse.» Or, après le 11 septembre, le président Bush fait précisément appel à ces deux ressorts, la peur : « il faut débarrasser le monde des forces du mal » et la foi : « Ce sera une lutte monumentale entre le bien et le mal, mais le bien l'emportera ». Un discours simple est plus facile à comprendre que des explications justes mais complexes, et la foi est plus rassurante que le doute. Alors que les textes fondateurs avaient été élaborés au temps des Lumières à partir d'écrits à la portée des *citoyens bien informés* (livres, brochures, essais), de nos jours, les Américains reçoivent l'essentiel de leurs informations par la télévision. Les candidats aux élections s'y font voir et entendre dans des films de propagande très chers ; seuls peuvent les payer ceux qui sont soutenus financièrement par des commanditaires très puissants, qui, bien entendu, attendent d'eux s'ils gagnent un comportement postélectoral favorable à leurs intérêts. Donc, le débat électoral est conditionné par l'argent... (Al Gore *La raison assiégée* Le Seuil, 2008) *Le Monde* 2, 18 octobre 2008, Bonnes Feuilles. Tout cela suffira-t-il face à des situations que la crise aggrave ? Le recours à l'État de droit peut-il endiguer la montée d'une colère qui se mondialise ? Dans nos pays, l'augmentation du coût de la vie et des loyers pousse vers les banques alimentaires des publics qu'on ne devrait pas y voir. Même constat pour la santé : les centres de Médecins du Monde reçoivent désormais des travailleurs pauvres : emploi non déclaré donc pas de couverture médicale, bénéficiaires des minima sociaux titulaires de la CMU sans complémentaire...) Avoir un emploi ne protège plus de la galère : 30% des personnes accueillies dans les centres d'hébergement ont un travail. (*L'EXPRESS.fr* - 2 décembre 2008) La crise coule partout comme une eau pourrie, par les canaux même de la mondialisation. La montée du chômage dans les pays développés a des conséquences sur les pays du Sud : les travailleurs migrants, souvent non qualifiés, sont parmi les premiers à perdre leur emploi. Or une partie de leur salaire est transférée vers leurs pays d'origine ; ces transferts ont représentés environ 248 milliards d'euros pour 190 millions de travailleurs (Banque Mondiale chiffres 2007) La bande côtière de la Chine importait des travailleurs non qualifiés en provenance de l'immense arrière-pays « près de 150 millions de paysans chinois ont quitté leurs champs au cours de ces dernières années pour trouver un

emploi dans le bâtiment, les usines de montage, etc.» L'argent qu'ils envoyaient dans leurs villages permettait de « bâtir des maisons, de financer l'accès aux soins, des achats de bétail, l'école pour les enfants. » Mais la mécanique s'est arrêtée, des centaines d'ouvriers ont été licenciés, provoquant des émeutes violentes qui « pourraient être un signe avant-coureur du climat à venir dans d'autres pays victimes de la chute des transferts d'argent ». (Y. Mamou *Le Monde* 6 décembre 2008) Et là, nous ne sommes plus dans la régulation par le droit. Face à la crise, les experts de l'ONU appellent à une réponse globale : « une réglementation plus stricte des marchés financiers, un approvisionnement adéquat en liquidités à l'échelle internationale et une révision du système de réserve internationale ». Ces mesures doivent « être cohérentes et se renforcer mutuellement, et être aussi en phase avec les impératifs d'un développement durable" (*Rapport sur la situation et les perspectives économiques mondiales 2009*, Conférence ministérielle internationale sur le financement du développement, Doha 1er 12 08 cité par *NOUVELOBS.COM*, 01.12.2008.) L'article 22 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* de 1948 stipule : « Toute per-sonne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. » Stéphane Hessel, 92 ans, co-auteur de la Déclaration voit dans le déni des droits sociaux le point de départ du terrorisme, et préconise la proclamation de ces droits pour prémunir son extension. "*Soyons lucides, aucun pays ne respecte ces droits, mais ce n'est pas une raison pour ne pas dénoncer avec véhémence que des États, le nôtre en particulier, sont dans l'illégalité. C'est ça, être citoyen !* »

Liliane AMOUDRUZ

Présidente d'honneur d'*Espaces Dialogues*ⁱ

1 - Bronislaw Geremek, in Damon Julien, *Les SDF*, p. 4.

2 - M. Cépède, H. Gounel de Pontanel, M. Autret, *La faim*, p. 70.

3 - J.L. Goglin, *Les misérables dans l'Occident médiéval*, p. 29.

4 - Ibid., p. 62.

5 - Ibid., p. 75.

6 - Ibid., p. 121.

7 - M. Cépède, H. Gounel de Pontanel, M. Autret, *La faim*, p. 71.

8 - J.L. Goglin, *Les misérables dans l'Occident médiéval* pp. 106, 107, 108.

9 - J. Damon, *Les SDF*, note p. 10

10 - « Marseille ensarre ses pauvres », M. Samson, *Le Monde*, 24 / 25 novembre 1996, p. 14.

11 - *Ils ont pensé les Droits de l'Homme* Madeleine Rebérioux, Antoine Baecque, Dominique Godineau, Ligue des Droits de l'Homme EDI Paris 1989 p.160
12 - G. Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789 -1848*, Les citations sont tirées des procès-verbaux et rapports des comités

13 - Serge Paugam *Les formes élémentaires de la pauvreté* PUF Le lien social 2005 pp. 23-29
14 - Ibid. pp.33-34
15 - Ibid.p.46-49

Espaces Dialogues abordera le 26 mai, à la suite du colloque « *La pauvreté : un danger pour la démocratie* », le thème de l'écologie avec la présentation du livre de Nicolas HULOT « *Pour un pacte écologique* » publié en « livre de poche » chez Calmann-Lévy 2007. Ainsi penchons-nous, dans un contexte géopolitique souvent sans espoir pour la majeure partie des populations poussées à « l'ensauvagement » selon l'expression de la chercheuse Thérèse Delpéch, sur une des propositions de Nicolas Hulot pour sortir de l'opposition entre deux humanités : l'une qui se gave et l'autre qui souffre !

« *La crise écologique recouvre un redoutable paradoxe démocratique.*

D'un côté, c'est à la faveur de l'importance croissante des problèmes écologiques, essentiellement locaux, et de la prise de conscience de leur existence que les procédures démocratiques se sont enrichies. « ... »

D'un autre côté, si l'on considère les problèmes d'environnement non plus de manière locale mais globale, la démocratie apparaît au contraire comme un obstacle à l'adoption de mesures qui seraient des réponses à l'échelle de problèmes aussi graves que le réchauffement climatique, la fragilisation des services écologiques, la raréfaction et la pollution des réserves en eau douce, etc. « ... ». Face à ces difficultés, les pouvoirs publics comptent avant tout sur le progrès technologique, « ... ». Face aux enjeux économiques globaux, ce ne sont pas seulement l'organisation et le fonctionnement des structures économiques et sociales qui sont en cause, mais aussi l'accumulation de nos consommations et l'addition de nos comportements. Il y a une trentaine d'années déjà, le philosophe Hans Jonas dénonçait l'incapacité des démocraties représentatives à faire face à leurs responsabilités, en raison de leur inféodation à l'hédonisme de l'individu vivant dans les sociétés modernes.

Afin que les démocraties puissent faire face à leurs responsabilités présentes et à venir, nous pensons que le moyen de surmonter ce paradoxe ne consiste pas à réduire l'expression démocratique mais à l'étendre. Par conséquent, nous proposons de recourir à des procédures de démocratie participative, en soumettant systématiquement en amont au débat public toutes les grandes décisions nationales en matière de développement durable, afin d'éclairer le choix des élus, d'informer et de responsabiliser la société. « ... »

Ce complément participatif à la démocratie électorale permettrait peut-être de sortir de la crise de légitimité qu'elle connaît, en France comme ailleurs. »

Il s'agit donc de promouvoir une politique d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable en accompagnement des politiques touchant l'organisation des marchés, les productions industrielles et agricoles.

Françoise WERCKMANN, Secrétaire adjointe

ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG

Site : <http://www.espacesdialogues.org> courriel : espaces.dialogues@free.fr

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996

SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E